



Rouen le 19/02/21

Objet : déclaration PsyEN FSU / CAPA Classe exceptionnelle, échelon spécial.

Nous siégeons aujourd'hui et ceci pour la dernière fois en CAPA. La loi modifiant le statut général de la Fonction Publique a pour conséquence de supprimer le paritarisme. Ainsi l'Administration peut désormais prendre toutes décisions concernant les carrières et les mutations de nos collègues, sans un contrôle collectif et syndical qui garantisse la transparence des opérations et l'équité de traitement entre collègues. Malgré cela, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU continueront de défendre et d'informer les collègues sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler des recours si besoin et nous serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches.

La crise sanitaire que nous vivons montre combien le service public, pourtant mis à mal depuis des décennies, est fondamental dans notre société. Les annonces du gouvernement sur une revalorisation par des primes ne peuvent nous satisfaire. Ce ne sont pas des primes ou des médailles, pour quelques-uns seulement, que les agents réclament, ce sont des créations de postes et des revalorisations salariales qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de travail et d'exercer sereinement.

Le nombre de postes mis aux concours des PsyEN pour 2021 prévoit 210 postes quand il y en avait 300 en 2017, la spécialité EDO a un traitement de faveur avec seulement 80 postes, ou comment assécher le recrutement des PsyEN du 2<sup>nd</sup> degré. Par rapport à l'an dernier, 5 postes supplémentaires sont prévus pour les EDA, 5 pour les EDO, soit un gain de 10 postes ! Le ministre vit-il sur une autre planète ? Comment peut-il ignorer les effets psychologiques et sociaux de la crise sanitaire et sociale que nous traversons et les besoins sur le terrain, les sollicitations qui croissent de façon exponentielle ?

L'absence de recrutements suffisants, depuis plusieurs années, augmente la part de personnels précaires (jusqu'à 35%), laisse de nombreux postes vacants sur le terrain et ne permet pas aux PsyEN de déployer toutes leurs missions en direction des enfants, des adolescents, des familles et des équipes. Pour atteindre le seuil de prise en charge des autres pays européens, (un psychologue pour 800 élèves), il faudrait doubler le nombre actuel de psychologues. Mais le ministère préfère manifestement l'externalisation des prises en charge au développement

d'un corps de psychologues spécifiquement formés et qualifiés ! La FSU reste très inquiète sur le nombre insuffisant des recrutements des Psy EN.

Quand « le monde d'après » ne tire aucune leçon des événements et ressemble au « monde de bien avant » le **rapport de la Cour des Comptes** sur les médecins et les personnels de santé scolaire en est une nouvelle illustration. Il préconise de rapprocher les PsyEN des médecins, de faire glisser leurs missions de la contribution à la réussite scolaire, de l'aide à l'élaboration des projets d'avenir vers le soin. Il n'y aurait plus de distinction entre les spécialités EDO et EDA. C'est une vision médicalisée de la psychologie qui nie le travail spécifique du psychologue de l'EN auprès des élèves et des familles en lien avec les enseignants, les équipes pluri - professionnelles. Il raye d'un trait de plume 100 ans d'histoire de la psychologie et de l'orientation, ainsi que l'existence des CIO !

Début janvier, le transfert des infirmières et des médecins de l'Éducation nationale était annoncé par la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Parallèlement, au Parlement, étaient adoptés des amendements modifiant le **code de l'éducation** pour intégrer les assistants-es de service social et les psychologues de l'Éducation nationale dans un service de promotion de la santé. Les PsyEN de la FSU ont contacté les élu.e.s, député.e.s, sénateurs.trices et vont proposer un amendement pour supprimer ces ajouts au code de l'Education.

Le lien avec le **projet de loi 4 D** « décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification » qui prévoit de **décentraliser les services de santé scolaire aux départements**, ne nous échappe pas. Le réel objectif de ce rapport est clair : décentraliser les 20 000 emplois de médecins, infirmières, ASS, psychologues de l'EN en détruisant les trois services existants au sein de l'Éducation nationale. Les PsyEN ne laisseront pas leurs conditions de travail se dégrader, ils s'opposeront à toute nouvelle tentative de décentralisation comme en 2003 !

### **Que penser des nouvelles orientations stratégiques de l'ONISEP ?**

La nouvelle directrice générale de l'ONISEP a communiqué aux élu.e.s FSU les orientations stratégiques pour la période à venir. La suppression des éditions papier, des brochures 3<sup>ème</sup> et Tle a été confirmée ce que nous dénonçons alors que la période du confinement a permis de prendre la mesure de la fracture numérique. Cet abandon est contre-productif, d'autant que l'agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM) en privilégiant la seule version numérique en direction des élèves va aggraver les inégalités d'accès à l'information, impactant les publics les plus fragiles.

Si la FSU a toujours défendue l'ONISEP en tant qu'établissement public offrant des garanties d'objectivité, de fiabilité et d'égalité d'accès à l'information, contrairement à l'AROM, elle ne peut pas accepter que la survie de cette structure se fasse au détriment du rôle des PsyEN. En effet la directrice générale, envisage de ne plus seulement limiter les productions de l'office à l'information des jeunes mais entend également « renouveler la conception de l'orientation en France ». L'office mettrait à disposition des enseignants et des régions des travaux de recherche et des outils qu'elle propose de valider dans un laboratoire (Lab'Or) constitué d'une « communauté apprenante » (chercheurs, usagers, enseignants, régions...) !

L'ONISEP diffuserait certaines recherches, surtout celles déliant la psychologie de l'orientation, mettrait à disposition des outils clés en main « validés » pour les équipes, ce qui permettrait d'accompagner les réformes et le transfert de l'accompagnement de l'orientation

aux enseignants ! Ce projet est complètement en dehors des missions officielles de l'ONISEP et totalement irréaliste dans un contexte de perte de 155 ETP, où dès cette année 40 contractuel·le·s seront licencié·e·s, avec une augmentation importante des suppressions de postes encore l'an prochain.

La FSU exige que les missions de l'office restent bien celles d'un établissement public devant mettre à disposition ressources et appui pour l'information pour l'orientation, et non prétendre remplacer les PsyEN EDO !

Lors du dernier C.A.E.N (12/06/20), interrogé sur le devenir des personnels de la DRONISEP normande, il avait été répondu à la FSU que l'agence régionale de l'orientation avait fait le choix de recruter deux de ses agents pour apporter de l'expertise dans le domaine de ses publications. Les autres agents DRONISEP seront bien t-ils tous reclassés vers la DRAIO ? Y aura-t'il des licenciements ?

En C.A.E.N la question de **l'avenir des CIO** avait été une nouvelle fois reposée, la réponse faite « nous sommes en attente des décisions du MEN » n'est pas faite pour rassurer les personnels. Le rapport Charvet n'a toujours pas été validé par le Ministre, Le ministère se garde bien de communiquer sur le sujet en espérant détruire notre service public à bas bruit. La rectrice s'était engagée à ne fermer aucun CIO pendant l'année 2019/2020, promesse tenue, la FSU lui demande de s'engager à maintenir notre réseau de CIO.

Concernant l'ordre du jour de cette **CAPA classe exceptionnelle, échelon spécial**, nous rappelons que si le PPCR constitue une avancée en termes de revalorisation de carrière, la FSU porte la revendication d'un rythme unique de progression pour toutes et tous. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle et la structure de promotion doivent être revues dans le sens d'un accès élargi et un accès non contingenté à l'échelon spécial. Déconnecter l'évaluation professionnelle de la progression de carrière permettrait de sortir de l'idéologie méritocratique.

Les effectifs de la classe exceptionnelle sont déterminés par le taux de 8,15 % des effectifs du corps au 31/08 de l'année en cours (taux 2020). Le contingent 2020 de promotions pour les PsyEN a fondu radicalement : 21 promotions en 2020 contre 112 en 2019, 202 en 2018 et 187 en 2017. L'intérêt général commande de continuer à **privilégier les promotions de retraitables**, la promotion de trop jeunes collègues en classe exceptionnelle quand bien même ils seraient « méritants » pour l'administration réduiraient en les bloquant le nombre de promotions à venir. Par ailleurs nous demandons que l'exercice en éducation prioritaire et/ou zone sensible soit bien pris en compte ainsi que le fait d'être tuteur, DCIO, qu'il y ait bien une liste supplémentaire et qu'un équilibre entre les promu.e.s EDO / EDA soit respecté.

Voici donc l'état navrant de la situation de nos métiers, de nos services, et nous pouvons une dernière fois les exprimer directement auprès de vous. Compte-tenu de la période exceptionnelle que nous traversons, l'éducation devrait être une priorité absolue, il faudrait y investir massivement, les choix du ministère en supprimant des postes dans le 2<sup>nd</sup> degré, en ne recrutant pas suffisamment de psychologues sont à rebours de la politique ambitieuse que nous attendons pour la jeunesse et n'œuvre malheureusement pas pour le bien commun.

Les élu.e.s CAPA PsyEN de la FSU

